

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements no 1 en date du 10 juillet 2000

Demandeur : Régie de l'énergie

Question 11 :

Références : (i) SCGM-19, document 4, page 19 de 27
(ii) SCGM-19, document 15

Préambule :

SCGM inclut dans les coûts de son PGEÉ, 752 000 \$ en « frais administratifs » sur trois ans selon la référence (i). Ces coûts viennent s'ajouter aux coûts de commercialisation, de promotion, de suivi et d'évaluation identifiés comme des coûts directs des programmes.

Selon la référence (ii) ces coûts administratifs « incluent les honoraires professionnels, les frais de recherche, de conception, les projets pilotes, la gestion des programmes ».

La référence (i) identifie aussi d'autres coûts en études, recherches et consultation pour un total de 1,37 millions \$ sur trois ans.

Demande :

11.1 Veuillez expliciter la nature de ces coûts administratifs de 752 000 \$, globalement plutôt que par programme, en indiquant en quoi ils diffèrent des autres dépenses incluses dans le plan, notamment les coûts de commercialisation, de promotion de suivi et d'évaluation le coût des études des recherches et de la consultation.

Réponse

11.1 Il s'agit principalement des salaires internes incluant les avantages sociaux et des frais d'administration divers afin de réaliser la conception, la mise en place et la mise à jour annuelle des programmes. Il s'agit de dépenses reliées à l'administration générale des programmes et activités du Plan, incluant l'interaction avec les intervenants et la Régie.

Pour ce qui est des coûts de commercialisation et de promotion, il s'agit de dépenses reliées à des campagnes de publicité pour les programmes et de diffusion d'information promotionnelle à travers notre réseau de distribution. Ces dépenses sont relatives aux frais de conception et de réalisation encourus par des agences de communication externes, pour l'envoi d'encarts, de publicité de masse ou de publicité spécialisée et ciblée.

Pour ce qui est des budgets relatifs au suivi et à l'évaluation, il s'agit de dépenses qui seront, en général, encourues par des firmes externes afin de réaliser les évaluations d'impacts énergétiques, développer des systèmes informatisés de gestion interne et d'effectuer des vérifications d'usage sur la qualité des installations effectuées.

Pour ce qui est du poste consultant, il s'agit de consultants externes qui viendront appuyer la SCGM dans l'ensemble de la conception et de l'implantation du PGEE et des PAEE.

Les dépenses reliées à des groupes de consultation réfèrent aux dépenses relatives au processus de consultation que nous comptons poursuivre au cours de la prochaine année.

Pour ce qui est des études et recherches, il s'agit, en général, de mandats externes confiés, entre autres, à des firmes de sondage ou à des centres de recherche, selon la nature des projets.